

Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 10 septembre 2024

Ce CIAS devait se tenir début juillet, mais à la suite de la dissolution de l'Assemblée Nationale et de l'indisponibilité de certaines Organisations Syndicales, il a été reporté à la rentrée de septembre.

La séance a débuté par la lecture de la **déclaration liminaire intersyndicale** (voir document joint).

La CFDT a rappelé l'urgence d'avancer sur le dossier du logement des agents et notamment sur celui du logement pérenne. La carrière des présidents de SRIAS ne devait pas pâtir de leur engagement au service de l'Action Sociale Interministérielle ; enfin, elle a rappelé que le fonctionnement des SRIAS nécessitait des moyens tant humains que budgétaires dédiés pour les plates-formes de ressource humaine (PFRH).

En présence d'Axel Vandamme (sous-directeur de la politique sociale), M. Tinlot, chef du service des politiques sociales, salariales et des carrières de la Fonction publique à la DGAFP (Direction générale de l'administration de la fonction publique), a confirmé qu'il partageait la vigilance de la CFDT sur la bonne utilisation des crédits dédiés à l'action sociale interministérielle.

Il partage l'attention portée sur l'exécution du budget et exprime sa volonté que les crédits soient consommés au maximum : partage. Il confirme avoir bien reçu les propositions de l'intersyndicale en ce sens. Cependant, les mesures proposées sont soumises à l'arbitrage de la Division du Budget et il attend le retour de cet arbitrage.

Sur le dossier du **logement des agent de la Fonction Publique**, le délégué interministériel M. Decroix a fait un point de situation. Il dispose de sa lettre de mission et a avancé sur la base de cette lettre, sans attendre sa désignation officielle.

Plusieurs mesures sont ainsi prêtes à être lancées, il manque juste la décision politique pour les confirmer (garantie VISALE étendue, extension de Balae et autres produits alternatifs qui sont en cours de test).

Pour la CFDT, il est urgent que des solutions se concrétisent et que les moyens appropriés soient mis en œuvre. La CFDT rappelle sa demande d'être associée aux décisions sur le sujet du logement.

Sur les **Chèques Vacances** (CV), le prestataire a présenté le résultat de l'enquête sur les bénéficiaires de cette action.

La CFDT regrette que cette enquête, destinée à promouvoir la prestation, soit dirigée uniquement vers les agents déjà bénéficiaires de ces CV. Des propositions de diffusion ont été faites notamment via les Restaurants Inter Administratifs et les SRIAS afin de faire connaître le dispositif plus largement.

L'ANCV a présenté 2 dispositifs complémentaires au CV, une aide à destination des seniors et une autre destinée aux 18/25 ans.

 La CFDT renouvelle sa demande de revalorisation du plafond d'attribution du chèque Vacances.

Un **premier bilan des mesures spéciales sur les JOP** (Jeux olympiques et paralympiques) a été présenté.

 À ce stade, la CFDT est satisfaite, puisque les agents mobilisés pour assurer le succès de ces JOP ont bénéficié de suffisamment de solutions alternatives de garde d'enfants pour assurer l'exercice de leur mission.

La DGAFP a confirmé que des actions supplémentaires sont possibles avec les crédits JOP non consommés, il faut pour cela faire valider en amont ces nouvelles actions.

 La CFDT maintient sa demande d'un CESU 6/12ans pour l'ensemble des agents.
La CFDT réaffirme avec force que chaque euros du budget de l'ASI doit profiter aux agents.

Paris, le 10 septembre 2024